



Eupen, le 23 juillet 2020

Offre pour l'accueil extra-scolaire pour l'année scolaire 2020-2021

Chers parents, chers tuteurs légaux,

Les vacances d'été touchent à leur fin et la planification de la nouvelle année scolaire a commencé. C'est pourquoi nous tenons, par ce courrier, à vous informer sur nos différentes **offres pour l'accueil extra-scolaire**.

Inscriptions et désinscriptions pour l'année scolaire 2020-2021

Inscriptions

À partir de septembre, nous disposerons de places limitées (capacité d'accueil maximale) dans nos lieux d'accueil extrascolaire. Afin de rendre l'attribution des places aussi efficace et adaptée à la demande que possible, il est important de procéder par inscriptions. **Veillez également porter attention aux modalités d'annulation.**

Vos **inscriptions** ne seront dorénavant possibles que par le biais d'un **formulaire d'inscription numérique**.

Vos inscriptions ne seront de ce fait plus acceptées par les gardiennes.

Veillez cliquer sur notre site web sur l'endroit de garde souhaité pour ouvrir le formulaire d'inscription.

Amblève	Bullange	Rocherath	Bütgenbach	Elsenborn	Weywertz	Nidrum
St.Vith	Recht	Schönberg	Burg-Reuland	Thommen	Eupen (Villa Peters)	Kettenis
SGO	Raeren	Eynatten	Lontzen	Walhorn	Herbesthal	Kelmis

Veillez à remplir un formulaire pour chaque enfant ; Les frères et sœurs ne doivent pas être inscrits sur le même formulaire.

Notre procédure d'inscription pour ce **début d'année scolaire** est la suivante :

- les demandes sont traitées par **date et heure**.
- les demandes comportant un **horaire de garde régulier** (fixe) pour l'entièreté de l'année scolaire sont prioritaires.
- les demandes pour des horaires de garde variables, seront examinées en second lieu.

Nous traiterons les inscriptions à partir du 17 août et nous vous contacterons ensuite dès que possible pour confirmer ou invalider votre inscription.

Notre procédure d'inscription **pendant l'année scolaire** est la suivante :

- toutes les inscriptions doivent être introduites au plus tard pour 9 heures, 2 jours ouvrables à l'avance.
(Par exemple : 9 heures le lundi pour le mercredi, 9 heures le vendredi pour le mardi, etc.)
- les demandes sont traitées en fonction de **la date et de l'heure de réception**.
- les demandes comportant un **horaire de garde régulier** tout au long de l'année scolaire sont prioritaires.
- les demandes pour des horaires de garde variables seront examinées en second lieu et nous vous contacterons ensuite dès que possible pour confirmer ou invalider votre inscription.

Vous trouverez bientôt ce formulaire d'inscription aussi sur notre site web.

Si vous n'avez pas la possibilité de remplir le formulaire d'inscription en ligne, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone.

Désinscriptions

Les **annulations** seront également exclusivement traitées par le biais d'un formulaire numérique et **ne seront plus acceptées par nos gardiennes**. Vous recevrez le lien vers ce formulaire avec votre confirmation ou vous le trouverez bientôt sur notre site web.

- Toute désinscription doit être communiquée au plus tard à 9 heures, 2 jours ouvrables à l'avance
(par exemple 9 heures le lundi pour le mercredi, 9 heures le vendredi pour le mardi, etc.)
- Si vous annulez votre réservation **deux fois après la date limite**, vous **perdrez vos places réservées**
Ces annulations non reçues avant la date limite seront facturées au taux journalier plein.
- Durant l'année vous avez droit à **maximum 5 annulations** dans les délais fixés. Au-delà, vous **perdrez également vos places réservées**.

Nous devons vous informer que, malheureusement, par manque de personnel, nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir notre lieu d'accueil extra-scolaire de **Manderfeld** pour ce début de l'année scolaire. Nous espérons cependant rouvrir ce site dès que possible.

Nouvelles inscriptions

Si vous n'avez **pas encore signé de contrat d'accueil extrascolaire** pour votre enfant, veuillez nous contacter au préalable par téléphone au 087 55 48 30 pour convenir d'un rendez-vous pour la signature du contrat. Veuillez noter un éventuel délai d'attente de 2 à 4 semaines.

Coordonnées digitales

Si vous ne nous avez pas encore communiqué votre adresse électronique, nous vous demandons également de nous la faire parvenir le plus rapidement possible à l'adresse email suivante : sabine.sisterman@rzkb.be.

Ceci nous est indispensable pour assurer une prise de contact future rapide.

Déclaration des revenus du ménage pour le calcul de la participation aux frais.

Comme chaque année, nous vous demandons de nous retourner le formulaire "déclaration des revenus du ménage" ci-joint, accompagné de votre **justificatif de revenus**, au plus tard le **11 septembre 2020** à l'adresse email suivante :

ausserschulische.betreuung@rzkb.be

Vous recevez cette demande car, conformément à la loi, votre contribution aux frais de garde d'enfants est calculée en tenant compte des revenus de l'ensemble du ménage.

L'ajustement des frais de participation (taux journalier) est effectué en octobre de chaque année. Si le formulaire joint avec **les pièces justificatives** qui y sont **mentionnées** ne nous est **pas soumis dans le délai**, nous émettrons vos factures sur la base de notre **tarif le plus élevé** (= 19,19 € pour des journées entières) et ce, à partir du 1er octobre 2020.

S'il ne vous est pas possible de respecter ce délai, nous vous demandons de nous en informer par écrit et de nous notifier les raisons.

Veillez également nous informer immédiatement de tout changement (d'au moins 10 %) de vos revenus ou de votre situation familiale afin que nous puissions ajuster votre tarification en conséquence à partir du mois suivant. Vous éviterez ainsi des frais supplémentaires ou, le cas échéant, bénéficierez d'un tarif plus avantageux.

Si vous nous avez déjà communiqué vos revenus après le 1er juin 2020 ou si votre enfant a un frère ou une sœur gardée par une de nos mamans d'accueil ou dans l'une des crèches du RZKB, veuillez ignorer cette demande.

Journée portes ouvertes

Le **mardi, 1er septembre 2020**, nous organisons après les cours et jusqu'à 18 :00, dans tous nos lieux d'accueil extra-scolaire, une **journée portes ouvertes**. Vos enfants y auront l'occasion d'y rencontrer nos gardiennes ainsi que de se familiariser avec nos locaux.

Nous vous assurons que les lignes directrices actuelles de protection contre le Covid-19 seront respectées.

Il n'y aura pas d'accueil extra-scolaire ce jour-là.

Nos garderies ouvriront donc pour tous les enfants, le **mercredi, 2 septembre 2020**.

Nous vous souhaitons le meilleur pour les semaines de vacances restantes et nous nous réjouissons de vous accueillir à nouveau en septembre.

Avec nos salutations distinguées,

Votre équipe d'accueil extra-scolaire.